

LES VILLES QUI VONT ADOPTER LA VIGNETTE

En 2015, le gouvernement français a publié l'appel à projet national « Ville respirable en 5 ans ». En 2016, l'adoption du décret n°2016-847 autorise les communes à créer leurs propres ZCR et à fixer leurs limites. Depuis une vingtaine de villes et agglomérations ont répondu à l'appel du gouvernement et elles ont jusqu'à 2020 pour mettre en place des mesures concrètes qui seront globalement différentes les unes des autres, avec quelques points communs comme la création de ces ZCR pour lesquelles elle recevront une aide étatique d'1 million d'euros maximum. Voici la liste officielle de ces 25 communes et agglomérations lauréates :

Avignon - Communauté d'agglomération d'Avignon
Arras - Communauté urbaine d'Arras
Annemasse - Communauté d'agglomération d'Annemasse
Bordeaux - Métropole de Bordeaux
Cannes - Communauté d'agglomération du Pays de Lérins – Cannes
Clermont-Ferrand - Métropole de Clermont-Ferrand
Champlan
Côte Basque-Adour - Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour
Dunkerque - Communauté urbaine de Dunkerque
Dijon - Communauté urbaine de Dijon
Epernay - Communauté d'agglomération d'Epernay
Faucigny, Glières, Bonneville Communauté de communes Faucigny-Glières-Bonneville
[Grenoble - Métropole de Grenoble](#)
[Lyon - Métropole de Lyon](#)
Lille - Métropole de Lille
Le Havre - Communauté d'agglomération du Havre
Montpellier - Métropole de Montpellier
[Paris - Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris](#)
Reims - Métropole de Reims
Rouen - Métropole de Rouen
Saint-Etienne - Métropole de Saint-Etienne
Strasbourg Métropole de Strasbourg
Saint Maur-des-Fossés
Toulouse - Métropole de Toulouse
Vallée de la Marne - CA de la Vallée de la Marne
Source : <https://www.crit-air.fr/>